Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213503253-20251206-DE_2882025-DE

Mairie de La Selle Guerchaise
9, Rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHAISE
02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE

Le 06 décembre 2025 à 10h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, Mme BOUGEARD Karine, Mme CAPELE Édith, M. MALÉCOT Didier, M. BRUNEAU Joël, M. BAZIN Jean-Yves.
Date de convocation : 1er/12/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 09
Nombre de conseillers excusés : **03** - Mme Marie-Paule DIARD – M. DUBOS Alexandre - M. Alexandre Barret.
Nombre de conseillers municipaux présents : 06
Nombre de Pouvoirs de vote : 02- Mme Marie-Paule DIARD pour M. LE SQUER Ludovic - M. Alexandre Barret pour M. BRUNEAU Joël
Nombres de votes exprimés : 08

Nombre de voix pour : 08 Nombre de voix contre : 00 Abstentions : 00

M. MALÉCOT Didier a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°2025/28
Objet : Prise en charge financière par la commune - destruction des nids de frelons asiatiques

Annule et remplace la délibération 2023/25

Pour rappel :

La prolifération des frelons asiatiques sur le territoire est un problème récurrent qu'il faut éradiquer.
M. Alexandre DUBOS est référent sur la commune pour le repérage des nids. Il est le seul habilité avec M. Le Maire à entrer en contact avec la FGDON et doit impérativement être contacté par le biais de la mairie.
Une partie du coût est prise en charge par Vitré Communauté.
Afin d'encourager la destruction de ces nids de frelons, la commune de La Selle Guerchaise prend à sa charge le reste dû pour les interventions faites par la FGDON.

D'autre part, dans le cas où la FGDON ne pourrait intervenir, M. Le Maire propose de prendre en charge sous forme d'un mandat et sur présentation de la facture justificative précisant la destruction d'un nid de frelons asiatiques, la somme de 50% de la facture aux habitants concernés.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213503253-20251206-DE_2882025-DE

Mairie de La Selle Guerchaise
9, Rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHAISE
02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, par un vote à main levée :

- Continue à prendre en charge le coût des interventions de la FGDON pour la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 35 € jusqu'à la révision des tarifs par Vitré Communauté. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

- Décide de prendre en charge le coût des interventions Hors FGDON pour la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 50% de la facture aux habitants concernés à compter du 1er/01/2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire, Ludovic LE SQUER